

N/REF : 22/04/2024 17H10 C:000417 I:80162

EARL DE LA VILLE DENEU

V/Appel du Lundi 22/04/2024 a 17H10

**VILLE DENEU
22130 CORSEUL**

IMMEUBLE : VILLE DENEU
VILLE DENEU
22130 CORSEUL

Rennes, le 30 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 1 DENEU - MR BOURGET 06 12 51 26 32

MOTIF : DÉBOUCHAGE CANALISATION

Donneur d'ordre : M. J BOURGET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 23/04
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DEBOUCHAGE CANALISATION LISIER
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 23/04/24 a 16H41 M. J BOURGET

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Déb.Hte	Pression 1h00+Dépl. 1 a 10Kms	1	150,00	150,00
TOTAL H.T.					150,00
T.V.A. a 20,00%					30,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>180,00</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.